

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 14*

*quorum : 8*

*titulaires présents : 9*

*pouvoir :*

*ayant pris part à la  
délibération : 8*

*date de la convocation :  
15 mars 2022*

**SEANCE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 19 mars à dix huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la Mairie de Verdun, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2022/03 N°1**

**Objet de la Délibération :**  
**Compte administratif 2021**  
**budget principal**

Présents : Mme J.ANTOINE  
MM D.MOUSSA, S.OBARA, B.GILSON, J-P.COLIN, P.PICHAVANT,  
J-L.DURET, B.GOEURIOT, G.ROUARD  
Était excusés : Mme S.H.OLIVIER, J.RICHARD, M. P.DEHAND,  
Suppléants présents :

Pouvoirs :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation de M. Bernard GOEURIOT en tant que Président de la séance pour le compte administratif du budget principal 2021,

Vu la présentation de comptes administratif de l'exercice 2021 du budget principal.

Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, suite à la sortie de Monsieur Dominique MOUSSA :

**ADOPTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	0 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	0 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>0 €</b>
- résultat d'investissement reporté	0 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	<b>0 €</b>

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



**Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le**

**Recours, informations des usagers.** Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98